

Titre professionnel Négociateur technico-commercial

Titre professionnel du ministère chargé du Travail • niveau 5 (Bac+2) • RNCP
39063

Comment vous êtes évalué

Un titre professionnel ne se joue pas sur une moyenne de notes : il se **valide devant un jury de professionnels** du métier, lors d'une **session d'examen** que l'école organise elle-même — elle est **centre agréé** pour ce titre. Le jury fonde sa décision sur les épreuves du jour, mais aussi sur les **évaluations en cours de formation** transmises, votre **dossier professionnel** et l'entretien final. Condition d'accès à l'examen : au moins **350 heures en entreprise**, preuve à l'appui — votre alternance y pourvoit, et en formation initiale vos trois mois de stage aussi.

Les épreuves de la session — 8 h 30 au total

- **Mise en situation professionnelle, partie écrite (4 h).** Étude de cas sur l'un des deux contextes d'entreprise proposés : tableau de bord, analyse des résultats, diaporama d'actions (10 à 12 diapositives), rédaction d'une **proposition technique et commerciale**.
- **Mise en situation professionnelle, partie orale (2 h 30).** Préparation (30 min), présentation de votre analyse (15 + 15 min), **prospection téléphonique** face au jury (15 min), puis **négociation en face à face de 60 minutes** — jusqu'à la signature ou un rendez-vous de conclusion — et échange final (15 min).
- **Entretien technique (50 min).** Une **matrice SWOT** à préparer (20 min), présenter (15 min) et défendre (15 min).
- **Questionnement à partir de vos productions (1 h).** Votre **document professionnel de 32 à 38 pages** (veille, plan d'actions, relation client) construit sur votre entreprise, avec diaporama : 30 min de présentation, 30 min de questions.
- **Entretien final (10 min),** appuyé sur votre dossier professionnel.

Le titre se compose de **deux blocs (CCP)** : élaborer une stratégie de prospection et la mettre en œuvre ; négocier une solution technique et commerciale et consolider l'expérience client. Le jury peut prononcer l'admission ou une **validation partielle** : un CCP acquis le reste, et le titre se complète à une session ultérieure.

Ce qui peut vous coûter le titre

- Les 350 heures en entreprise sont une condition d'accès : sans la preuve, pas d'examen.
- Le document de 32 à 38 pages se construit sur l'année, pas le mois de la session : l'école encadre sa rédaction — suivez le calendrier.
- Les évaluations en cours de formation comptent : leurs résultats sont transmis au jury.

Pour aller plus loin

Les référentiels officiels du titre (REAC et référentiel d'évaluation, qui décrit chaque épreuve) sont publics : francecompetences.fr/recherche/rncp/39063 (fiche consultée le 19/08/2026). Le détail complet est dans le document **Modalités d'évaluation** de votre formation, joint à ce mail et publié sur le site de l'école. Pour toute question : la direction pédagogique.

MANTES SCHOOL OF BUSINESS

SAS au capital de 10 000 € • Siège : 20 rue du Vieux Pilon • Site d'enseignement : 2 rue Armand Cassan — 78200 Mantes-la-Jolie • 948 211 560

R.C.S. Versailles • NDA n° 11 78 87894 78

contact@mantes-school.com • 01 30 63 25 89 • mantes-school.com